

ARRÊTÉ DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

ELECTIONS AU CONSEIL DU DEPARTEMENT ISS DE L'UFR SCIENCES D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

SCRUTIN DU 27 JUIN 2023

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D719-1 à D 719-47 ;
Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres du conseil du département ISS de l'UFR SCIENCES en date du 24 mai 2023 ;

Article 1^{er} :

Dans le cadre de l'élection des représentants du Collège **A-B** au conseil du département ISS, qui aura lieu **mardi 27 juin 2023 de 09 h 00 à 17 h 00**, la liste de candidatures suivante a été déclarée recevable :

- **Liste d'Union**

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR SCIENCES et les bureaux de vote concernés par l'élection ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR SCIENCES.

Article 3 :

La Directrice de l'UFR SCIENCES est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 19 juin 2022

**Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
la Directrice de l'UFR SCIENCES**

Laurence MOURET

